

chasseurs de fourrures et les missionnaires étaient les seuls civilisés à s'aventurer dans la région du Saguenay et du lac Saint-Jean. Il fallut attendre presque deux siècles avant que ce pays fertile fut ouvert au défrichement et à la colonisation.

En 1838, la Société des Vingt et un colons de Charlevoix entreprit d'ouvrir à l'agriculture la région de Chicoutimi. En 1851, la Société de Colonisation de l'Islet et de Kamouraska, sous la direction du curé Hébert et de l'abbé Pilote, décidait de venir ouvrir des terres au bord du lac Saint-Jean. Notre-Dame d'Hébertville, première paroisse agricole, était fondée. Dès lors, le défrichement se poursuivait avec rapidité et, maintenant, plus de 50 paroisses agricoles, riches et prospères, s'épanouissent tout autour du lac Saint-Jean. Les riches terres d'alluvions qui forment la grande partie du bassin du lac Saint-Jean sont particulièrement propices à l'agriculture. L'industrie laitière s'y est beaucoup développée, ainsi que l'élevage du bétail. Le fromage du lac Saint-Jean fait prime sur le marché canadien, comme sur le marché anglais. On peut dire que, chez nous, l'agriculture est en bonne voie de prospérité, même si elle subit actuellement le contre-coup créé par la rareté et le haut prix des grains d'alimentation. Nos cultivateurs espèrent néanmoins que ce malaise n'est que passager et que des mesures appropriées viendront y remédier dans le plus bref délai possible.

Le ministère fédéral de l'Agriculture a installé à Normandin, il y a dix ans, une station expérimentale qui fait des progrès tous les jours et qui rend les plus grands services aux cultivateurs de la région.

Mais ce pays, dont les terres grasses et fécondes étaient prédestinées à l'agriculture, possédait également un avenir industriel considérable. Le lac Saint-Jean recouvre une étendue de 400 milles carrés, mais, par les rivières nombreuses qui l'alimentent, il draine un bassin de 30,000 milles carrés. Le lac est situé à 310 pieds au-dessus du niveau de la mer et se déverse dans le Saguenay en faisant deux sauts d'importance: soit la Grande Décharge et la Chute à Caron, situées à environ 15 milles l'une de l'autre. On comprend immédiatement quel potentiel d'énergie hydro-électrique la Providence s'est plu à répandre sur cette immense région. Si l'on ajoute à cela que des rivières comme la Péribonka, la Mistassini, l'Ashuapmouchouan et la Métabetchouan remontent vers le nord jusqu'à 150 milles et même jusqu'à plus de 200 milles vers des régions encore entièrement boisées, on conçoit qu'en régularisant le cours de ces

[M. Dion.]

rivières, par la construction de réservoirs, de bassins appropriés, on peut assurer la régularité du niveau du lac Saint-Jean, et un débit constant aux grandes centrales hydro-électriques en tous temps de l'année. En réalité, on peut emmagasiner actuellement, dans tout le bassin du lac Saint-Jean, 400 milliards de pieds cubes d'eau.

On s'est attaqué à ce travail gigantesque, il y a 25 ans, en construisant d'abord le barrage de la Grande Décharge et la centrale de l'Île Maligne, dont la capacité est de 540,000 chevaux-vapeur. Quelques années plus tard, en 1931, on inaugura le barrage et la centrale de la Chute à Caron, produisant 300,000 chevaux-vapeur destinés à alimenter l'industrie de l'aluminium à Arvida. Enfin, au cours de la dernière guerre, de 1941 à 1943, on érigeait le gigantesque barrage de Shipshaw, dont la centrale fournit 1,200,000 chevaux-vapeur et qui constitue une des merveilles du génie civil à notre époque.

Je mentionne ici, entre parenthèses, que quelques-unes de ces installations sont situées dans le comté voisin, représenté ici par mon excellent ami le député de Chicoutimi (M. Gagnon). Je le mentionne, parce qu'il serait peu libéral de vouloir garder pour le lac Saint-Jean seul tout cet énorme développement industriel. D'ailleurs, les deux comtés voisins de Lac-Saint-Jean-Roberval et de Chicoutimi ne forment qu'une seule entité au point de vue économique. L'industrie forestière, l'industrie métallurgique, les forces hydrauliques qui les alimentent sont réparties dans toute la région. L'agriculture et l'industrie s'y trouvent installées dans un équilibre harmonieux et qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Les richesses latentes de notre comté sont encore nombreuses. D'innombrables chutes d'eau, sur les rivières qui descendent au lac Saint-Jean, ne sont pas encore harnachées. Il y a de grandes réserves forestières dans les bassins de ces différentes rivières. Les mines de Chibougamou et de Mistassini en sont encore à la période de la prospection et nous laissent espérer un avenir des plus brillants.

Enfin, il y a une autre richesse que la plupart d'entre vous connaissez et que j'ai voulu garder pour le dessert: ce sont les bleuets. Cette manne bleue qui se répand chaque année chez nous, au cours de l'été, rapporte à notre population un revenu qui dépasse le million de dollars et qui s'est élevé, en 1945, jusqu'à 2½ millions de dollars.

Le bleuet a donné son nom à la population du lac Saint-Jean et elle en est fière. C'est un fruit joli, ferme, délicieux et qui rapporte des profits intéressants. Il n'en faudrait pas plus pour le rendre populaire.